

Département de  
Loire-Atlantique  
Arrondissement de  
Saint-Nazaire

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Ville de PORNICHET**

L'an deux mille quinze,  
Le quatre novembre, à dix neuf heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, LE PAPE, BEAUREPAIRE, LOILLIEUX, DEUX, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, LEVESQUE, DAGUIZE, JARDIN, GILLET, BOUYER, SAILLANT, FRAUX, ALLANIC, CHESNEAU, RUSSELL, POUSSET, PRUKOP, SIMON, HUCHET, CAZIN, CHUPIN, CORNETI, BELLIOU, DUBOIS, ROBIN, TRICHET.

*Date de convocation*

29 octobre 2015

A l'exception de :  
Madame CHERON a donné pouvoir à Madame LOILLIEUX.  
Madame CARNAC a donné pouvoir à Monsieur BELLIOU.  
Madame BERTHELIER a donné pouvoir à Monsieur ROBIN.

*Date du  
Conseil Municipal*

**04 novembre 2015**

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur SAILLANT est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

*Nombre de  
conseillers*

En exercice 33

Présents---- 30

Votants ----- 33

### **3/ PROJETS D'ACTION EDUCATIVE – ECOLES JEAN MACE ET GAMBETTA – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION JEAN MACE INITIATIVES ET A L'ASSOCIATION CULTURELLE ET SPORTIVE DE L'ECOLE GAMBETTA**

**RAPPORTEUR** : Monsieur DONNE, adjoint au Maire

#### **EXPOSE** :

1) Dans le cadre des activités culturelles du projet d'école, l'équipe enseignante de l'école Jean Macé a déposé une fiche action, auprès de l'Education Nationale, pour l'année scolaire 2015/2016.

L'action concerne les 51 élèves des classes de grande/moyenne section et de CE1/CE2 de l'école.

Reçu à la  
Sous-Préfecture de  
Saint-Nazaire le :

Le projet d'action éducative a pour objectif de permettre aux élèves d'accéder à une véritable culture artistique, créatrice et littéraire, d'aller à la rencontre des œuvres et des créations des artistes et de les sensibiliser au théâtre.

Publié le :

Certifié exact,  
Le Maire,

Ce projet se déroulera de janvier à mars 2016, avec des ateliers auxquels participera une comédienne, un spectacle et un atelier-classe ouvert aux parents. Cette fiche action a été validée par l'Inspectrice de l'Education Nationale.

Jean-Claude  
PELLETEUR

Afin de pouvoir mettre en œuvre le projet porté par l'école Jean Macé, l'association Jean Macé Initiatives sollicite une subvention auprès de la Commune, le coût total du projet s'élevant à 1 645 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 1 000 € pour le projet d'action éducative de l'école Jean Macé. Cette subvention sera versée à l'association Jean Macé Initiatives qui porte le budget de cette action.

2) Dans le cadre des activités culturelles et de maîtrise du langage du projet d'école, l'équipe enseignante de l'école Gambetta a déposé une fiche action, auprès de l'Education Nationale, pour l'année scolaire 2015/2016. L'action concerne les 104 élèves des classes d'élémentaire.

Le projet d'action éducative a pour objectif de permettre aux élèves de développer une culture littéraire.

Ce projet se déroulera tout au long de l'année scolaire et se déclinera en rencontre avec des auteurs, élaboration de carnets de lecteurs, visite d'expositions, mise en place de débats.

Cette fiche action a été validée par l'Inspectrice de l'Education Nationale.

Afin de pouvoir mettre en œuvre le projet porté par l'école Gambetta, l'association culturelle et sportive de l'école Gambetta sollicite une subvention auprès de la Commune, le coût total du projet s'élevant à 1 400 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 1 000 € pour le projet d'action éducative de l'école Gambetta. Cette subvention sera versée à l'association culturelle et sportive de l'école Gambetta qui porte le budget de cette action.

#### DELIBERATION :

⇒ Vu le Code général des collectivités territoriales,  
 ⇒ Vu la demande formulée par l'école Jean Macé sollicitant l'attribution d'une subvention pour un projet d'action éducative,  
 ⇒ Vu la demande formulée par l'école Gambetta sollicitant l'attribution d'une subvention pour un projet d'action éducative,  
 ⇒ Vu l'avis favorable de l'Inspection Académique,  
 ⇒ Vu l'avis de la Commission politique éducative - jeunesse - sports en date du 28 octobre 2015,  
 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

#### DECISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Attribue une subvention de 1 000 € pour le projet d'action éducative des classes de MS/GS et de CE1/CE2 de l'école Jean Macé, étant précisé que la subvention sera versée à l'association Jean Macé Initiatives qui porte le budget de cette action.
- Attribue une subvention de 1 000 € pour le projet d'action éducative de l'école élémentaire Gambetta, étant précisé que la subvention sera versée à l'association culturelle et sportive de l'école Gambetta qui porte le budget de cette action.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à signer toutes les pièces nécessaires et notamment tout document à intervenir avec l'association.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
 Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jean-Claude PELLETEUR

